

MONTENACH

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|------|---|--|---|---|
| AC1 | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Ancienne cense du Koenigsberg (portail d'entrée, maison dite "du Métayer" et puits monumental en totalité) inscrite au titre des monuments historiques le 24 février 1986. | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ |
| AC3 | Servitudes concernant la protection des Réserves Naturelles. | Article 27 de la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 complétée par l'article 58-1 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983. Décret du 18 mai 2005. | Décret du 08.02.1994 portant création de la Réserve Naturelle nationale de MONTENACH. Lieudit `Felsberg' section B, parcelles n° 490,1074; Lieudit `Evendorfer Berg', section B, parcelle n° 1111. | D.R.E.A.L. GRAND EST Service Climat Energie Logement Aménagement Polygone - Bâtiment GH 5 rue Charles Le Payen CS 50551 57009 METZ CEDEX |
| AC3 | Servitudes concernant la protection des Réserves Naturelles. | Article 27 de la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 complétée par l'article 58-1 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983. Décret du 18 mai 2005. | Lieudit `Klause Berq ', section A, parcelles n°327,413 Lieudit `Nak ', section B,parcelles 786,787 , Lieudit `Kremberg' section B,parcelles 812,857,975 | D.R.E.A.L. GRAND EST Service Climat Energie Logement Aménagement Polygone - Bâtiment GH 5 rue Charles Le Payen CS 50551 57009 METZ CEDEX |
| AS1 | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967. | Arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 portant établissement de périmètres de protection de captage autour des sources n° 1, 2 et 3 de MONTENACH sur le territoire des communes de MONTENACH et KIRSCH LES SIERCK. | Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1 |